



TROP... C'EST TROP !!!

Réponse des Elu-es SUD-Rail au CSE FRET : Suite à la campagne de communication lancée par FRET pour remercier et mettre en valeur les collègues qui travaillent.

Comme le dit si bien cette campagne : « les femmes et les hommes de FRET SNCF continuent à faire leur maximum pour que soient acheminées les marchandises, indispensable à notre pays ».

Nous aurions tous été satisfaits de cette campagne si cette pandémie avait été rigoureusement préparée par notre direction, au lieu de ça, vos élus SUD-Rail n'ont eu de cesse d'alerter la direction sur ces manquements, plus de 100 Droits de Retrait et 7 Droits d'Alerte ont eu lieu sur ces deux mois, on n'entend pas beaucoup la direction sur ces points.

Pour sauver le soldat « FRET », il a fallu faire rouler le maximum de trains quel qu'en soit le coût pour notre santé. Des agents du FRET pourtant tellement dénigrés, tellement critiqués, tellement pointés du doigt, il n'y a encore pas si longtemps par le gouvernement et la direction SNCF, seraient devenus indispensables !!!

Lors du CSE Extra du Jeudi 07 Mai 2020, suite aux propos « INADMISSIBLES » de la direction qui souhaite continuer à supprimer des emplois en pleine pandémie, **SEULE la délégation SUD-Rail a quitté la séance.**

Et oui, alors qu'une campagne de félicitations, de remerciements à lieu envers les agents qui ont assuré la production depuis le 16 Mars 2020, cette même direction a une attitude de patron voyou sans aucun scrupule. **En clair le message des patrons, c'est merci mais on va quand même supprimer vos emplois !!!**

Et oui encore une fois, malheureusement nos dirigeants préfèrent faire payer cette crise aux cheminots de terrain, pendant que nos 84 cadres supérieurs et nos 1200 cadres « eux » sont en télétravail, ou plutôt à chercher à supprimer des postes. **HONTE aux dirigeants de la Direction FRET !!**

Comme toujours vos représentants SUD-Rail resteront à vos côtés et au plus près du terrain.

Dorénavant, les élus SUD-Rail répondront à chaque communication honteuse de FRET.

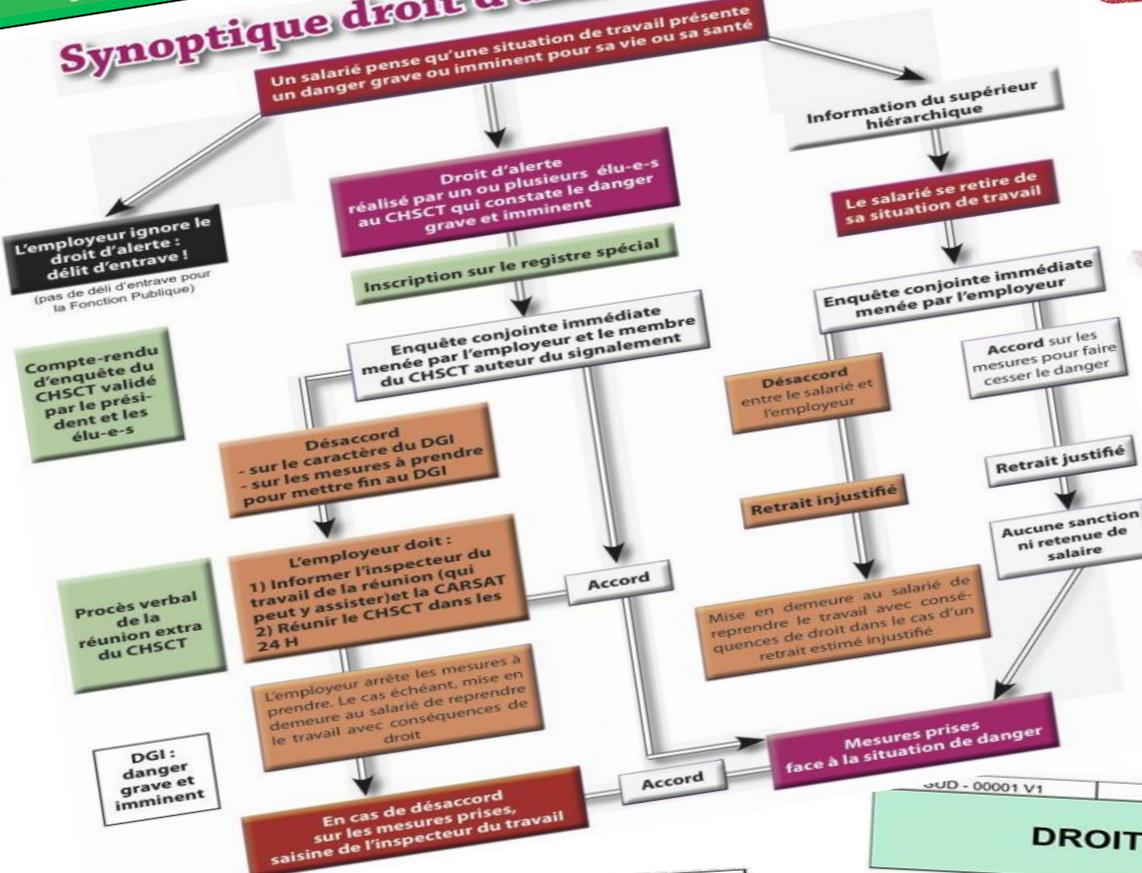
Pour cela, la délégation SUD-Rail au CSE FRET compte sur toutes vos remontées de terrain, tous vos témoignages, tous vos signalements, toutes vos photos concernant la réalité des situations de non-respect des « règles barrières », de « non distanciation » et de « manques de masques » sur tous les sites afin de transmettre tout cela dans les plus brefs délais à l'inspection du travail.





URGENT

Synoptique droit d'alerte et de retrait



FICHÉ SUD-Rail Page 1/1 Nos vies d'abord

COVID 19 ACCES CABINE

- Avant de monter sur l'engin moteur
- Assurez-vous que la cabine a été désinfectée dans les 24 heures (QR code, appel au COT ou responsable de la gestion du matériel). Cela peut prendre quelques minutes.
 - Si relève: Demander au conducteur cédant.
 - Si impossibilité d'avoir l'assurance de la désinfection: S'efforcer par tous les moyens d'entrer en relation avec le gestionnaire. **Sans l'information, considérer la rame comme inutilisable.** Se mettre en réserve.
 - La cabine n'est pas désinfectée ou a été désinfectée il y a plus de 24 heures: **Considérer la rame comme inutilisable.** Exiger un matériel de remplacement, à défaut, se mettre en réserve.
 - La cabine a été désinfectée il y a moins de 24 heures:
 - Monter en cabine
 - Vérifier la présence de l'étiquette de traçabilité en cabine avec date, heure et lieu de la désinfection en adéquation avec les informations fournies par le COT ou responsable. A défaut demander qu'il en soit mis une dès que possible
 - Nettoyer/désinfecter soi-même la cabine (poignées, leviers de réglage du siège et du pare-soleil, pupitre, écrans, combiné radio, clés de commande etc...) avec les lingettes fournies à la PS (ne pas oublier d'en demander une dotation suffisante afin de pouvoir nettoyer toutes les cabines qui seront utilisées)

- A la FS
- Annoter le BS avec les informations recueillies et la justification des retards
 - Entrer en contact avec vos RPX ou représentants syndicaux en cas de soucis
- Si vous estimez que votre santé n'est pas assurée, **le droit de retrait s'impose !**

SUD - 00001 V1 page 1/1 CODE DU TRAVAIL

DROIT de RETRAIT

- Le conducteur estime qu'une situation présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé.
- Appliquer les prescriptions suivantes selon la situation
 - En ligne**
 - Appliquer le Mémento si la situation l'exige
 - Aviser le COT, Guter, COGC ou autre gestionnaire du droit de retrait
 - Aviser un délégué SUD
 - Au dépôt**
 - Aviser le GM ou le DPX ou le DUO
 - Aviser un délégué SUD
- ATTENTION ! En aucun cas un droit de retrait n'est un droit de rentrer ; le conducteur doit rester à disposition de l'employeur. **Le droit de retrait est propre à chaque agent, et l'estimation du danger est sa vision personnelle qui n'est qualifiable que par lui-même.**
- L'employeur doit mener une enquête immédiate avec entretien avec l'agent.
- À l'issue de l'enquête
- Le danger a disparu: Le conducteur est en service et se conforme aux instructions.
 - Le conducteur estime que le danger persiste: Le conducteur continue son droit de retrait. En cas de mise en demeure de reprendre le travail: Aviser un délégué SUD

Article L4131-1 (Code du travail) Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé...
Article L4131-3 (Code du travail) Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un travailleur ou d'un groupe de travailleurs qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou pour la santé de...

La délégation SUD-Rail au CSE FRET.

